

Deux moments de convivialité à la MDEL : jeudi 26 septembre **INSCRIPTION**

Retrouvons nous à partir de 9h autour d'une boisson chaude accompagnée de petites douceurs. Si l'envie vous en dit, vous pouvez amener l'une de vos spécialités.

Participer ensuite à partir de 9h30 à l'un ou l'autre des ateliers. Chaque atelier sera proposé deux fois : à vous de décider comment organiser votre matinée : 1 fois chaque atelier ou deux fois le même.

Echanges de trucs et astuces

- Venez partager vos trucs et astuces autour d'une boisson chaude ce qui a fonctionné ou non dans votre bibliothèque, échanger pour trouver des solutions entre bibliothécaires bénévoles et salariés.
- Intervenant : David Lamotte

Tressage d'une corbeille avec du papier désherbé

- La MDEL propose un atelier pour confectionner une corbeille à partir de papier désherbé
- Intervenante : Sandra Guerrier

Le bénévolat : une ressource clé et précieuse **INSCRIPTION**

- Le bénévolat aujourd'hui : qu'est-ce que cela signifie ?
- Comment trouver de nouveaux bénévoles ? Quelles missions leurs confier et comment les valoriser ? Quels avantages pour la bibliothèque ?
- Intervenante : Isabelle Grosbois
- Dates et lieux :
 - **28 novembre** à la bibliothèque d'Epernon
 - **29 novembre** à la bibliothèque de Châteauneuf-en-Thymerais
 - **12 décembre** à la bibliothèque d'Orgères-en-Beauce
 - **13 décembre** à la bibliothèque de Thiron-Gardais

Outils d'animation

Il reste quelques outils de disponibles sur le thème de l'automne, la peur et les sorcières mais aussi sur les fêtes de fin d'année. Pensez à la réserver dès maintenant en appelant Cynthia : 02 37 18 31 70.

Sélection Ecolire : un, deux, trois nous lirons aux bois

La sélection d'albums et romans pour les enfants de 2 à 12 ans autour de la thématique de la forêt est disponible sur le [Portail](#), en espace pro/boites à outils/actions culturelles - onglet Ecolire.

Subventions : aide au développement ou à l'animation

La fin d'année approche. Pensez à finaliser vos projets pour transmettre les factures à votre collectivité avant la mi-octobre. Une fois payées, la collectivité devra les insérer sur la plateforme de subventions au plus tard début novembre pour percevoir ensuite le versement de la subvention.